Distribution limitée

FM/AT/GABONED 3

gabon

planification de l'éducation

février 1963 - juin 1967

J. Proust

No. de série: 186.BMS.RD/EDS
Paris, Août 1967

unesco

SOMMAIRE

1. Lignes directrices du projet
Résumé de la situation de départ
Problèmes
Buts 2

2. Principales tâches accomplies par rapport aux plans initiaux 3

3. Résultats obtenus. 4

4. Problèmes qui restent encore à résoudre 5

5. Recommandations proposées à l'Unesco et au Gouvernement. . . . 13

N° de série : 186

1.1 Origine du projet

En décembre 1962 M. le Ministre de l'éducation nationale du Gabon sollicitait de l'Unesco l'envoi d'un expert en planification de l'éducation pour assister son département dans la préparation du plan quinquennal de développement économique et social. L'expert a rejoint le Gabon en janvier 1963.

1.1.1 Aucune structure administrative spécialisée n'existant, le premier objectif de la mission était de mettre en place une petite unité légère de planification scolaire. Parallèlement à ceci un certain nombre d'études préalables à la planification devaient être réalisées avant la fin de 1963, les réunions des commissions du Plan devant débuter en janvier 1964.

1.1.2 Enfin et surtout la formation de trois homologues était demandée par le Ministère de l'éducation nationale.

1.2 Situation de départ

1.2.1 Rien n'est prévu pour le démarrage de la mission - pas de local de travail, pas de logement, pas d'homologue, pas de véhicule, pas de crédits. Néanmoins la volonté de réussite du Ministre de l'éducation est telle que l'on se doit de garder confiance. Tous ces problèmes retardant le début de la mission. Cependant un premier homologue est affecté au Bureau du Plan en juillet 1963 et dès lors les problèmes vont se résoudre petit à petit.

1.3 Buts de la mission

Le Gabon s'engageant dans la voie de la planification intégrée pour son premier plan 1966-1970, il était indispensable que le Ministère de l'éducation nationale dispose d'un organe spécialisé qui

1.3.1 dans la phase préparatoire puisse:
coordonner les études préalables;
être le trait d'union entre les missions venues de l'extérieur et les structures de l'éducation;
agir au nom du Ministère lors des réunions des Commissions du Plan;

1.3.2 dans la phase opérationnelle puisse:
proposer les ajustements nécessaires;
établir les projets de budgets de développement;
rechercher et coordonner les aides extérieures;
programmer les opérations en fonction des données financières et humaines;
mettre en route les projets.

1.3.3 dans l'avenir:
faire l'évaluation de l'ensemble du Plan;
préparer le deuxième Plan

On doit arriver ainsi à faire de la planification de l'éducation au Gabon un processus continu.

2. Principales tâches accomplies par rapport aux buts initiaux de la mission

2.1 L'unité de planification

Elle a été créée par décision du Ministre et rattachée à son Cabinet.

2.1.1 Elle comprend trois sections:
une section planification et programmation dont le responsable est le chef de l'unité;
une section des constructions scolaires;
une section des statistiques scolaires.

2.1.2 Cette unité dispose d'un local qui est dès maintenant insuffisant.

2.1.3 Elle dispose de crédits propres et d'un équipement de bureau convenable sauf en ce qui concerne la section constructions scolaires.

Une dactylo est à la disposition de l'unité.

2.1.4 Malheureusement aucun véhicule n'a pu jusqu'alors être mis à la disposition des responsables qui peuvent ainsi difficilement assurer rapidement les enquêtes souhaitables.

Les conditions matérielles relativement convenables sont dues au gouvernement, l'Unesco n'ayant fourni qu'une des machines à calculer.

2.2 Le personnel

2.2.1 Les homologues de l'expert sont, comme prévu au départ, au nombre de trois.
Leur formation a été assurée par l'Unesco et la CEA.
M. Moure Emile, chef de l'unité de planification et M. Azzizet Ravambias chargé des constructions scolaires ont travaillé une année avec l'expert de l'Unesco et ont obtenu une bourse pour suivre le stage du 1er degré à l'Institut régional de planification de Dakar.
M. Jean Bekale a été formé au Centre statistique de Yaoundé grâce à une bourse de la Commission économique pour l'Afrique.

2.2.2 A l'issue de leur stage, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions ils ont repris leurs postes au bureau du Plan.

On peut toutefois déplorer que la situation administrative des intéressés n'ait pas été revisée dans le sens d'une amélioration matérielle qui semble justifiée compte tenu des responsabilités qu'ils assument.

2.3 Les étapes les plus importantes de cette mission, indépendamment de la création de l'Unité de planification et de la formation des homologues, furent:

2.3.1 la création du centre permanent de perfectionnement pédagogique, proposé par l'expert à la suite d'une étude sur les rendements de l'enseignement du 1er degré.

Ce projet a pu être réalisé grâce aux efforts conjugués de l'Unesco, du Gouvernement gabonais, du FISE, et dernièrement du FAC. C'est un bel exemple de coopération et le mérite du Bureau du Plan est sans doute d'avoir coordonné les diverses sources de financement.

On peut évaluer les parts annuelles de chacun à:

Gabon	-	15.000.000 CFA
Unesco	-	5.500.000 CFA
Unicef	-	7.000.000 CFA
FAC	-	3.500.000 CFA

Il faut ajouter à cela un investissement initial du Gabon de 5 millions pour la construction des bâtiments en 1964.

2.3.2 L'étude et l'officialisation du fichier de l'identité scolaire qui doit pallier la carence constatée de l'état civil - l'étude définitive a été réalisée par l'homologue statisticien de l'expert sans aucune aide de la part de ce dernier. Aucune aide extérieure n'a participé à la réalisation de ce projet.

2.3.3 La publication par la section constructions scolaires de normes de construction et de listes d'équipement type.

2.3.4 L'étude et la réalisation de classes types, préfabriquées ou semi-préfabriquées et la construction à Libreville d'un groupe scolaire complet comprenant 12 classes primaires, deux blocs d'enseignement ménager et un logement de directeur.

2.3.5 Un grand nombre d'études sur les déperditions, les âges, la mobilité, les coûts ont été effectuées au cours de ces quatre années, ainsi qu'un nombre important de dossiers destinés aux aides extérieures.

2.3.6 Parmi ceux-ci le plus important fut certainement la requête à la Banque mondiale pour un prêt destiné au financement de projets éducatifs.

Dans ce dernier point la part de l'Unesco a été décisive par l'envoi de deux missions d'identification et d'évaluation.

3. Résultats obtenus

3.1 Les résultats de cette mission sont concrétisés par l'existence au Ministère de l'éducation, depuis quatre années, d'un Bureau du Plan ayant: 1) participé à l'élaboration du Plan, 2) veillé à la mise en route de ce plan après en avoir défini les objectifs particuliers, 3) programmé les projets prévus au budget de développement, 4) coordonné dans la mesure du possible les aides extérieures et ajusté le budget de développement en fonction de ces aides.

3.2 Les résultats sont concrétisés surtout par les trois homologues qui assurent, seuls depuis le 1er janvier, et à la satisfaction générale, les responsabilités du Bureau du Plan. C'est certainement le résultat le plus positif de la mission.

N° de série : 186

4. Problèmes qui restent à résoudre

Si les résultats obtenus sont encourageants pour l'avenir du Bureau du Plan, ils ne doivent pas dissimuler tous les problèmes qui restent à résoudre dans le domaine de la planification et de l'organisation.

4.1 L'enseignement du 1er degré

4.1.1 Du 1/1/63 au 1/1/67 les effectifs du 1er degré ont augmenté de 32 % et le nombre de maîtres de 42 % ce qui fait que le ratio élèves/maîtres est tombé de 44 à 41 ce qui est favorable.

4.1.2 Cette augmentation relative du nombre de maîtres a porté sur les catégories supérieures. Les moniteurs auxiliaires qui représentaient 9,6 % du total des maîtres en 1963 n'en représentent plus que 2 % en 1967 et les Instituteurs et Instituteurs principaux sont passés de 15,3 % à 25 %. La catégorie la plus importante des Moniteurs et Moniteurs principaux est tombée de 75 % à 70 %.

L'évolution vers une amélioration de la qualification du corps enseignant se dessine mais n'est pas encore très nette et ne le sera pas avant l'ouverture de la nouvelle Ecole normale.

De plus, la très forte proportion de Moniteurs et Moniteurs principaux en début de carrière ne permet pas d'espérer une extinction prochaine de ce cadre. Il y a là un problème très important et l'on doit exiger de ces maîtres un perfectionnement permanent si l'on veut obtenir une amélioration sérieuse du niveau de l'enseignement primaire.

4.1.3 Un deuxième problème relatif à l'enseignement du 1er degré doit également être étudié avec beaucoup d'attention. C'est celui de la durée de la scolarité.

La loi 6/66 du 9 juin 1966 institue la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans. Mais cette même loi précise au titre II que l'enseignement primaire est donné dans les écoles primaires élémentaires de 6 à 14 ans et de 14 à 16 ans dans les écoles pratiques.

En l'absence de ces écoles pratiques de l'enseignement terminal, qui doivent être expérimentées dans les deux années à venir, doit-on encombrer les classes élémentaires et les cours moyens en particulier d'élèves ayant dépassé 14 ans?

Indépendamment des graves inconvénients pédagogiques que cela représente (blocage des progrès des jeunes élèves, discipline délicate, classes surchargées, etc.) l'aspect financier du problème mérite d'être étudié.

Actuellement 81.000 enfants fréquentent l'école primaire. Il en coûte annuellement à l'Etat un peu plus d'un milliard de francs CFA. Si l'on ne gardait dans les classes primaires que les élèves âgés de 6 à 14 ans on réaliserait une économie d'un montant minimum de 50 millions nécessaires à la généralisation de l'enseignement terminal.

On aurait débarrassé les cours moyens de 3.500 à 4.000 élèves qui sont de toutes façons trop âgés pour prétendre à poursuivre des études dans le secondaire.

4.1.4 Troisième problème en suspens, l'adaptation effective des programmes de l'enseignement du 1er degré aux réalités d'un pays en voie de développement.

Pour élaborer un plan d'études rationnel, il convient de rechercher tout d'abord quels sont les buts de l'enseignement primaire dans une société déterminée, de voir ensuite quelles matières correspondent à quels buts et, enfin, d'accorder à chaque matière un pourcentage.

Voici, à titre d'indication, les pourcentages qui sembleraient souhaitables. Ces pourcentages sont donnés pour l'ensemble de la scolarité primaire; ils doivent, évidemment, être adaptés pour chaque cycle:

Buts de l'enseignement primaire	Matière correspondant à chaque but	Pourcentages souhaitables	Pourcentages ~~souhaitables~~ actuels
Amélioration immédiate des conditions de vie	hygiène pratique pratique agricole ou artisanale commercialisation	20	11
Mobilité économique et sociale générale	lecture écriture arithmétique	41	58
Mode d'emploi du milieu	observation et étude du milieu	14	10
Connaissance du pays	dessin pratique histoire et géographie nationales	7	
Connaissance du monde	histoire et géographie mondiales	4	2
Systématisation des connaissances	histoire naturelle physique et chimie	4	4
Equilibre personnel	éducation physique	3	15
" physique " moral et social	association des élèves, coopératives	4	
" artistique	dessin libre, chant danses	3	
		100	100

N° de série : 186

4.1.5 Programmes

"Il est impossible d'entrer ici dans le détail. On peut seulement remarquer que les programmes généralement utilisés dans le monde sont grossièrement inadaptés à la réalité.

Se rappeler que les programmes du 1er degré:

ne sont jamais assez simples (la première amélioration d'un programme est de couper)

ne collent jamais assez à la réalité (centrer l'enseignement sur le milieu)

ne sont jamais assez pratiques (ne pas étudier seulement ce qui est mais chercher les moyens d'amélioration de ce qui est)

ne sont jamais assez coordonnés (continuité des programmes d'un cycle à l'autre, intégration des différentes matières du programme à l'intérieur de chaque cycle)."

4.1.6 L'encadrement du 1er degré

Le contrôle pédagogique est insuffisant et l'autorité des Inspecteurs primaires souvent contestée par les maîtres. Cela tient à ce qu'à de rares exceptions près le corps d'inspection est sous-qualifié (niveau du BEPC pour la plupart).On se demande quelle sera l'attitude des instituteurs sortant de l'Ecole normale et titulaires du Brevet supérieur ou du Baccalauréat face aux Inspecteurs actuels. La solution consiste sans doute à recycler les meilleurs Inspecteurs et à en former de nouveaux à partir des meilleurs normaliens en les envoyant deux années dans une école d'application française et ensuite une année à Saint-Cloud.

Le recyclage pourrait se faire pour la partie théorique à l'Ecole normale de Libreville et ensuite en doublure d'un Inspecteur dans une circonscription française.

D'autres solutions sont certainement possibles. Il faut bien se persuader qu'elles sont toutes longues et coûteuses, mais il est certain que l'avenir de tout l'enseignement au Gabon et du pays lui-même est conditionné par la qualité de son enseignement primaire.

En résumé l'enseignement du 1er degré peut devenir plus rentable en s'attaquant de suite aux problèmes mentionnés plus haut:

Extension de l'Ecole normale;

Limitation de la scolarité primaire élémentaire à 14 ans comme prévu dans la loi organique;

Amélioration de l'encadrement;

Adaptation réelle des programmes d'enseignement et allègement du contenu.

Le rôle du Bureau du Plan doit être d'alerter les responsables du premier degré et de les aider à mettre au point les réformes nécessaires.

4.2 L'enseignement terminal

Présenté comme "l'innovation la plus importante du 1er Plan en matière d'enseignement, son but est de préparer en deux ans, de 14 à 16 ans, à la vie active les enfants qui ne poursuivent pas leurs études et ne pourront être recrutés comme apprentis dans les entreprises du secteur moderne".

On devra donc d'une part confirmer les connaissances acquises durant la formation primaire et d'autre part faire acquérir des connaissances pratiques les plus adaptées à l'environnement.

4.2.1 La mise en place de cet enseignement devait intervenir en octobre 1966. Malheureusement les études préalables ne sont pas terminées et ce retard dû à la prudence des responsables est entièrement justifié. Il importe avant de créer une nouvelle structure éducationnelle d'évaluer les limites de son efficacité et de ses coûts par une expérience limitée.

4.2.2 La réussite de cette entreprise sera fonction du corps enseignant dont elle disposera, et c'est là que les craintes du Bureau du Plan sont grandes. Si l'on envisage de spécialiser des maîtres du 1er degré déjà en service, on arrivera très vite soit à priver l'enseignement primaire de ces meilleurs éléments, soit à utiliser des moniteurs principaux. Dans le 1er cas on aggravera la dégradation du primaire et dans le second cas on formera des maîtres d'un niveau insuffisant.

Le bagage pédagogique nécessaire pour enseigner à des élèves de 14 à 16 ans peut être plus léger que celui demandé à un maître de cours préparatoire. C'est pourquoi il serait peut-être souhaitable d'envisager dès maintenant la formation complète, à Oyen ou ailleurs des maîtres de l'enseignement terminal.

4.2.3 On donnerait à des jeunes titulaires du BEPC ou du niveau de la classe de seconde une formation pédagogique franchement orientée vers l'étude du milieu et les méthodes actives. On leur donnerait les connaissances agricoles et techniques simples nécessaires à leur futur métier.

Si le Bureau du Plan souhaite une formation séparée de l'Ecole normale ou des sections pédagogiques, c'est pour échapper à la pédagogie traditionnelle qui risque de transformer les travaux agricoles en leçon de choses et l'enseignement général en cours magistraux.

La formation ainsi organisée serait plus longue (18 mois sans doute) plus coûteuse mais certainement plus rentable dans l'avenir.

N° de série : 186

4.3 L'enseignement post-primaire

L'effectif des enseignements secondaires général, technique et normal est passé de 4.063 élèves dont 549 filles au 1/1/63 à 6.503 dont 1.580 filles au 1/1/67, soit un accroissement global de 62 % en cinq ans. Il faut remarquer que l'accroissement de garçons a été de 42 % seulement et celui des filles de 187 %. Il y a depuis 1964 un gros afflux de filles dans le 1er cycle de l'enseignement secondaire général.

4.3.1 L'enseignement secondaire général

Dans ce domaine les réformes proposées par le Plan n'ont pas toutes vu le jour. Là encore la prudence s'impose, mais certaines recommandations devaient cependant être mises en application rapidement.

En particulier l'uniformisation des programmes des classes de 6e à 3e des collèges et lycées avec la suppression de la deuxième langue vivante à partir de la 4e dans les lycées, permettrait un enseignement scientifique plus sérieux et faciliterait l'accès du second cycle aux élèves des collèges.

Le principe des classes de 6e de transition, limitant la désorientation de l'élève issu d'une école rurale, ayant été retenu, il faudrait l'appliquer rapidement. On pourrait étendre le système aux classes de 5e et envisager alors la suppression du redoublement en 6e, qui serait remplacé par une réorientation en fin de 5e vers l'apprentissage d'un métier ou l'admission dans les CET ou des CFPR pour les plus âgés.

4.3.2 L'enseignement normal (formation pédagogique)

Comme il l'a été signalé à propos de l'enseignement primaire la qualité du corps enseignant conditionne l'avenir du Gabon et en particulier son indépendance économique à long terme.

S'il ne subsiste plus en 1967 que deux types de formation pédagogique - l'Ecole normale et les sections pédagogiques, il faut envisager la fermeture des sections pédagogiques sous leur forme actuelle dès que la nouvelle Ecole normale aura atteint son rythme de croisière.

Ces sections pourraient alors être repensées et recevoir des élèves des classes de 1re qui n'auraient pas été admis à se présenter au baccalauréat. Il ne serait plus nécessaire de consacrer la moitié de l'horaire, comme actuellement, à de l'enseignement général, et l'on pourrait faire du candidat instituteur un bon usager de la pédagogie..

Il faut se rappeler que la vocation n'est pas tout; mais le métier d'enseignant, sans un minimum de vocation, est impossible et misérable.

La formation morale du maître est aussi importante que la formation professionnelle: on enseigne ce que l'on est autant et plus que ce que l'on sait.

Dans cette optique de la profession, il semble que l'Ecole normale et son esprit de grande famille est seule capable, à condition de garder des dimensions modestes, de remplir cette mission.

Il serait souhaitable également d'inclure dans le programme d'enseignement théorique l'aspect économique de l'éducation qui ferait mieux comprendre aux élèves-maîtres le rôle qu'ils ont à jouer dans le développement du pays.

4.3.3 L'enseignement technique

C'est certainement dans ce secteur que les problèmes en suspens sont les plus importants. Cet enseignement n'a pas encore pu adapter ses programmes, ses méthodes et ses structures aux objectifs qui lui sont assignés. Un expert du Fonds d'aide et coopération est actuellement sur place pour proposer une réforme qui est de plus en plus nécessaire.

Le Bureau du Plan devra toujours garder présent à l'esprit que, mis à part le lycée technique, les autres établissements devront, compte tenu de l'étroitesse du marché du travail, être facilement reconvertibles et pouvoir s'adapter rapidement aux fluctuations de la demande.

4.4 L'enseignement supérieur

Il sera représenté au Gabon, dans les années à venir par l'Institut universitaire de technologie et l'Institut d'études forestières. Ces établissements techniques inter-Etats sont souhaitables et doivent contribuer à l'unité africaine par un brassage des élites.

Mais leur rentabilité risque d'être très douteuse si l'on ne se montre très exigeant sur la qualité de l'enseignement et par conséquent sur le recrutement des élèves.

Il est actuellement beaucoup plus rentable économiquement pour le Gabon d'envoyer ses bacheliers en Europe où d'autre part l'environnement culturel, indispensable à des études supérieures, est beaucoup plus riche.

Ceci amène à rappeler que le Gabon est le pays d'Afrique qui attribue à ses jeunes étudiants les bourses les plus élevées. Il est en droit d'exiger d'eux le maximum d'efforts et doit se montrer encore plus sévère pour les étudiants amateurs.

4.5 Les services centraux

L'étude de réorganisation faite par l'IDET-CEGOS a été utilisée avec profit par le Ministère de l'éducation. Cependant quelques problèmes importants restent sans solution.

4.5.1 C'est le cas du bureau des bourses et stages qui devrait jouer un rôle important dans l'attribution des bourses en fonction des besoins en main-d'oeuvre définis par la Commission formation emploi.

Actuellement ce bureau instruit les dossiers et les présente à une commission nationale. Mais aucun quota par secteurs d'étude n'est défini à l'avance et communiqué aux candidats boursiers.

4.5.2 La Direction de l'enseignement général

N'a pas l'autorité suffisante pour mener à bien ni sa tâche de coordination, ni son rôle de direction. C'est ainsi qu'actuellement le Directeur de l'enseignement n'a pas autorité sur le Chef du Bureau du personnel qui dépend du Ministre. En l'absence de ce dernier aucune affectation ou suspension ne peut être prononcée rapidement. Il est pourtant recommandé que le mouvement annuel ne s'effectue pas avec un retard préjudiciable à la bonne marche du système d'enseignement et que les affectations se fassent à partir de critères basés sur la valeur pédagogique des intéressés.

D'autre part il existe à la direction de l'enseignement un service des enseignements élémentaires et complémentaires dont les activités ne semblent pas bien connues de tout le monde. Les cours complémentaires ayant disparu au profit des collèges d'enseignement général, il serait logique que cette section soit réorganisée en service de l'enseignement primaire qui grouperait un bureau de l'enseignement élémentaire et un bureau de l'enseignement terminal.

4.5.3 Le Bureau des affaires financières

Devrait être réorganisé afin de permettre aux services techniques de fonctionner normalement.

4.6 L'Institut pédagogique national

Pour permettre à cet organisme de jouer le rôle capital qu'on attend de lui dans la réforme de l'enseignement il importe d'y affecter une équipe de pédagogues confirmés et d'établir un plan de travail biennal.

Cette revue des problèmes qui restent à résoudre ne doit pas pessimiser outre mesure la situation de l'enseignement au Gabon. Cependant il importe que l'on ne se laisse pas griser par les chiffres éloquents mais sans âme des taux de scolarisation qui prouvent certes l'effort consenti par le pays depuis 10 ans pour le secteur social mais risque de faire oublier l'aspect qualitatif beaucoup plus important au stade actuel du développement économique.

5. Recommandations

5.1 D'ordre général

1. Accorder une priorité absolue à tout projet visant à une amélioration de la qualité de l'enseignement.

2. Projets intéressant la formation et le perfectionnement des maîtres de tous degrés d'enseignement.

3. Restructuration du corps des inspecteurs primaires.

4. Réforme des programmes de l'enseignement primaire.

5. Equipement didactique des établissements de l'intérieur.

6. Amélioration de l'efficacité de l'Institut pédagogique national.

7. Coordonner d'une façon plus efficace l'attribution des bourses et les prévisions de besoins en main-d'oeuvre.

5.2 D'ordre particulier au Bureau du Plan

Le personnel

1. Faire détacher au Bureau du Plan un technicien des travaux publics chargé de promouvoir des solutions simples pour la construction des classes rurales.

2. Faire détacher un second adjoint de la statistique chargé du fichier de l'identité scolaire.

3. Améliorer la situation matérielle de MM. Azzize Ravambias et Moure Emile promouvables, sur liste d'aptitude, au grade d'attaché d'enseignement.

4. Prévoir au budget de fonctionnement les crédits nécessaires à l'emploi de personnel temporaire pour le codage du fichier d'identité scolaire.

5. Solliciter l'Unesco afin d'envoyer MM. Moure et Azzize suivre le stage de 2e degré à l'IDEP de Dakar.

Les locaux et le matériel

6. La section des constructions scolaires devrait disposer d'un local assez vaste pour installer la carte scolaire et les meubles à plans indispensables à brève échéance.

7. Le véhicule nécessaire à la visite des chantiers et aux enquêtes devrait être affecté dans les plus brefs délais.

Contrôle des programmes

8. Rattachement du programme de constructions scolaires du 1er degré financé par l'USAID, à la section des constructions scolaires afin d'éviter les implantations désordonnées.

9. Dans l'avenir demander la venue d'un expert en mission de courte durée fin 1970 pour aider à l'évaluation du 1er plan et à la préparation du second.